

ARRETE MUNICIPAL DONNANT AUTORISATION DE TRAVAUX ET INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire de Frayssinet

Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 116-2 et L 114-1

ARRETE

Article 1 : L'entreprise, Substance est autorisée à effectuer des travaux de mise en sécurité du site, grutage et déblaiement, chez MM DENEUX au 3 Rue de la Forge, commune de Frayssinet, à compter du 09 février 2023 pour une durée de 1 mois.

Article 2: La circulation sur cette voie(VCC202) sera interdite aux dates indiquées ci avant, du croisement avec la rue du Muletier d'un côté, à celui avec la Rue des soles(D22) de l'autre côté. Une signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Frayssinet le 08/02/2023

La Maire

Claude Saint Martin

